

MARS 2023

RAPPORT COMMISSION

Commission Des Statuts et Règlements



MARC
CONGRAS
Président CSR

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS DE LA L.A.O.

Président : CONGRAS Marc.

Membres : AUTUORI Jean-Alain, BESSON Jean-Frédéric, VIDAILLAC Michel.

Membres de droit : OLIVE André, DUPRAT Chantal, CABANIOLS Alain ALBERT Eric.

Salariées Impliquées : BRUN-GAUTIER Claire, SALAS Elodie, Elise SIMON-LABRIC.

La Commission des Statuts et Règlements a comme principaux documents de support :

1. Circulaire Administrative de la F.F.A.
2. Règlements Généraux de la F.F.A.
3. Règlement Intérieur de la F.F.A.
4. Statuts de la F.F.A.
5. Statuts de la Ligue d'Athlétisme d'Occitanie.
6. Statuts des différents Comités Départementaux.

Rôle de la CSR

Il est rappelé le contenu de l'article 63.1 du Règlement Intérieur fédéral qui présente et encadre le rôle de la C.S.R. de la F.F.A.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, les Commissions régionales ont les mêmes prérogatives et compétences que leurs homologues nationales à leur échelon territorial dans le respect des prérogatives de la Commission nationale.

Point sur les Mutations depuis le 01 septembre 2021 au 31 Août 2022.

Mutations pour l'Année 2022 : 434

Nouveaux Clubs : 9

Club Radié : 1



NOS PARTENAIRES

J'ai participé à plusieurs réunions plénières de la C.S.R. Nationale avec les Présidents de C.S.R. des 13 Régions. Voici un résumé des différentes réunions de la CSR Nationale :

COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS

PROCES-VERBAL N° 1/2022 - REUNION DU 5 JANVIER 2022

Présidence : Jean Gracia

Présents : Eric Berenyi, Marc Congras, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Kévin Legrand, M'bra Marna, Annie Laurent, André Ossola, Gérard Pinel

Excusé : Daniel Arcuset

Assistent : Oliver Bortolameolli, Pierre-Yves Colin

1. OUVERTURE

Jean Gracia présente ses meilleurs vœux à la commission pour cette nouvelle année.

2. APPROBATION DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion de la CSR du 30 novembre 2021 est approuvé.

3. MOUVEMENT DES CLUBS

Depuis la dernière réunion, il y a eu 17 affiliations. Tous les dossiers concernant les changements de statuts des clubs ont été étudiés et validés au 1er janvier 2022 :

- 17 affiliations,
- 7 reprises d'autonomies,
- 19 reconnaissances de clubs associés,
- 3 radiations,
- 4 fusions.

CREATIONS DE CLUBS :

034475 TRAILRAIL CLUB

066042 ITSWEIRE TEAM RUNNING REPRISES D'AUTONOMIE

034073 MAGUELONE JOGGING RECONNAISSANCES DE CLUBS ASSOCIES

030069 S/L RUN TAIL NIMES 30

4. MUTATIONS

Parmi les demandes de mutations formulées au cours du mois de décembre 2021, la CSR a donné droit à :

- Une demande d'annulation de mutation initiale pour un athlète dont le club d'accueil (S/L ALES AGGLOMERATION TERRE d'ATHLTISME DES CEVENNES) ne disposait pas en réalité des infrastructures pour l'accueillir (en accord avec l'ensemble des clubs – nouveau club d'accueil : ALES CEVENNES ATHLETISME) .

5. DATE UNIQUE DE DEBUT DE SAISONS

Jean Gracia a fait une présentation de l'échéancier. Un point a été réalisé après la première réunion du groupe de travail en charge de ce dossier et mené par Didier Vareecke le 17 décembre 2021.

Une réunion est prévue le 11 janvier 2022 avec la DTN sur ce sujet. La CSR estime ne pas devoir se prononcer sur le choix d'une date en particulier ; elle considère, cependant, qu'une fois la date actée, un temps suffisamment long sera nécessaire pour effectuer l'intégralité des

modifications requises à la fois dans la réglementation mais également dans les divers paramétrages et développements informatiques.

6. GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe Mutations va se réunir à nouveau afin d'étudier régulièrement les demandes de mutations formulées hors période. Le groupe Textes réglementaires va devoir se réunir prochainement afin d'anticiper les éventuelles modifications réglementaires à venir en vue de l'Assemblée Générale et du début de la prochaine saison. Enfin, le groupe Réglementation technique est en suspens depuis plusieurs mois et doit être réactivé. Néanmoins, le groupe spécifique relatif à l'évolution de la réglementation du running continue ses travaux.

COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS

PROCES-VERBAL N° 2/2022 - REUNION PLENIERE DU 9 FEVRIER 2022

Présidence : Jean Gracia

Présents : Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Annie Laurent, Kévin Legrand, André Ossola, Béatrice Pfaender CSR Régionales Daniel Bougis (I-F), Sylvain Collette (NOR), Marc Congras (OCC), Mireille Dagoumel (PCA), Hervé Desmoulins (G-E), Marguerite Girol (BFC), Marialy Guyon (GUA), Moana Kervella (P-F), Gilbert Le Floch (BRE), Jean-Michel Maillard (P-L), Hugues Parsemain (MAR)

Excusés : Gérard Pinel, Nadia Bali-Abdou (N-A), Bruno Guadagnini (H-F), Patrick Pénichon (ARA), Paul Poaniewa (N-C), Dominique Plee (CEN), Philippe Quest (REU)

Assistent : Oliver Bortolameolli, Pierre-Yves Colin, Christine Godbillot, Mbra Marna.

PARTIE 1 – Réunion du groupe permanent de la CSR

1. OUVERTURE

Jean Gracia présente ses condoléances à la suite du décès de Madame Patricia Zuger, Vice-présidente de la FFA. A la suite d'absences répétées et non justifiées de Mme Anne Le Lan, le président de la CSR a pris la décision de demander son remplacement lors de la prochaine réunion du Comité directeur ; il proposera que Madame Christine GODBILLOT intègre la CSR.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 JANVIER 2022

Le procès-verbal de la réunion de la CSR du 5 janvier 2022 est approuvé.

3. MOUVEMENT DES CLUBS

Depuis la dernière réunion, il y a eu :

- 8 affiliations,
- 4 changements de titre,
- 5 reconnaissances de clubs associés,
- 1 fusion ayant entraîné 2 radiations. Les changements de statuts exceptionnels présents ce mois viennent d'une erreur du serveur qui n'a pas permis la saisie des 5 premières licences. De ce fait, les clubs concernés n'étaient pas correctement affiliés.

CREATION DE CLUB :

011030 ASSOCIATION TERRE D'ARAGON EN CABARDES

Point sur les licences et les affiliations :

Au 9 février 2022, la FFA comptait 282 814 licenciés contre 235 787 au 9 février 2021.

4. MUTATIONS

Parmi les demandes de mutations formulées au cours du mois de janvier 2022, la CSR a :

- Validé : 31 demandes de mutations hors période ;

- Refusé : 4 demandes de mutations hors période.

o Une demande de mutation hors période d'un athlète venant du club VAL D'EUROPE ATHLETISME (077132) pour le club SCO SAINTE MARGUERITE MARSEILLE (013034) a été refusée, au motif que l'athlète ne pouvait muter deux fois au cours de la même saison (conformément à l'article 2.3.1 des Règlements généraux).

o Une demande de mutation hors période d'une athlète mineure venant du club MONTAGNARD ARGELESIENS (065030).

Pour le club ATHLE 65 (065027) a été refusée, au motif que la justification unique d'un renfort sportif après la période de mutation n'est pas recevable.

o Deux demandes de mutation hors période pour deux athlètes en provenance du club UNION PERPIGNAN ATHLE 66 (066003).

Pour le club RIBERAL AC (066006) ont été refusées, au motif que la seule méconnaissance des règlements par le club pour justifier une demande de mutation hors période n'est pas recevable.

Par ailleurs, la CSR a eu à connaître d'une demande du club RACING MULTI ATHLON (075163) souhaitant une dérogation à l'article 4.2.2 de la Circulaire Administrative afin que la date signifiant la fin du statut de muté sportif -365 jours- pour l'athlète MEKHISSI BENABBAD Mahiedine (314396) soit ramenée au jour de la demande de mutation.

La CSR décide de faire droit à cette demande.

PARTIE 2 – Réunion de la CSR en formation plénière

5. TEXTES REGLEMENTAIRES

Ces sujets ont été abordés lors la réunion plénière.

1. INTERVENTION DU PRESIDENT

Jean Gracia souhaite la bienvenue aux présidents des CSR régionales pour cette première réunion plénière 2022.

2. TEXTES REGLEMENTAIRES

Mutations Compte-tenu du nombre de demandes de mutations hors période qui parviennent à la CSR, notamment pour des motifs de déménagement dans la plupart des cas, et compte tenu des évolutions des modes de vie de notre société, une proposition est formulée concernant l'évolution de la réglementation des mutations, notamment, sur la nécessité de fixer une période pour pouvoir muter qui constitue une contrainte administrative alors que le principe de la mutation doit avant tout être une contrainte sportive.

Elargir la période de mutation devra néanmoins s'accompagner d'un garde-fou au niveau sportif (particulièrement quant à la participation aux compétitions par équipes).

Les membres des CSR Régionales émettent un avis favorable pour une évolution.

Date unique sous la direction de Didier Vareecke, en octobre 2021, un groupe de travail a été mis en place. Plusieurs commissions, dont la CSR, ont été consultées et une première proposition sera présentée lors du Bureau fédéral du 25 février 2022. La CSR ne souhaite pas se positionner sur telle ou telle date mais elle donnera son avis sur les conséquences administratives pour le choix de chaque date.

Une illustration du calendrier général du fonctionnement actuel a été présentée, ce qui permet d'avoir une réelle visibilité des changements à prévoir.

Honorabilité des encadrants Jean Gracia demande aux CSR régionales de sensibiliser les clubs en faisant preuve de pédagogie afin de leur rappeler l'importance du renseignement des diverses informations requises pour rendre cette procédure plus efficiente.

On peut prévoir des changements au niveau de la base de données SI-FFA afin qu'elle soit plus ergonomique.

COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS PROCES-VERBAL : **N° 3/2022 - REUNION DU 16 MARS 2022**

Présidence : Jean Gracia.

Présents : Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Marc Congras, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Christine Godbillot, Annie Laurent, Kévin Legrand, André Ossola, Béatrice Pfaender .

Excusé : Gérard Pinel.

Assistent : Pierre-Yves Colin, Mbra Marna.

1. INTRODUCTION DU PRESIDENT

Jean Gracia précise que le Comité directeur de la FFA a validé l'intégration de Christine Godbillot au sein de la CSR. Il indique également que le Comité directeur va proposer à l'Assemblée générale d'élire Béatrice Pfaender au poste vacant en son sein.

2. APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion de la CSR du 9 février 2022 est approuvé.

3. MOUVEMENT DES CLUBS

Depuis la dernière réunion, il y a eu : 6 affiliations, 2 changements de titre, 1 réactivation de structure.

CREATTION DE CLUBS :

048123 CENTRE OMNISPORTS LOZERE

066043 JOGGING SANTE MILLAS.

Point sur les licences et les affiliations :

Au 16 mars 2022, la FFA comptait 294 074 licenciés contre 249 701 au 16 mars 2021.
2441 clubs affiliés.

4. MUTATIONS

Parmi les demandes de mutations formulées au cours du mois de février 2022, la CSR a :

- validé : 23 demandes de mutation exceptionnelle,
- mis en attente : 1 demande de mutation exceptionnelle, (demande d'informations complémentaires).

5. TEXTES REGLEMENTAIRES

Date unique de début de saison Suite à de nombreux travaux au sein d'un groupe de travail dédié, le Comité directeur a retenu le choix du 1er septembre comme date unique de début de saison. Cette option sera soumise au vote de l'Assemblée générale pour adoption définitive.

Concrètement, le choix du 1er septembre aura des impacts dans les Règlements généraux, notamment :

- La date d'effet des mouvements de clubs (fusion, rattachements de clubs, reprise d'autonomie...),
- Le classement des clubs,

- La date de changement de catégorie d'âge...

Concernant les mutations, la CSR formulera une proposition visant à ouvrir plus largement la procédure de mutation tout au long de la saison ; des discussions sont en cours avec les commissions sportives pour éventuellement coupler cette ouverture avec une limite de participation aux compétitions par équipes sur le plan sportif.

Loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France

La loi sur le sport, en discussion depuis plusieurs mois au Parlement, a été définitivement promulguée. Une rapide présentation des principales modifications qui engendreront des modifications de la réglementation fédérale dans les mois à venir, notamment :

- Fixation des conditions d'exigence et de périodicité du certificat médical désormais confiées aux fédérations ;
- Parité stricte dans les instances dirigeantes des fédérations à partir du 1er janvier 2024 et dans les instances dirigeantes des ligues à partir du 1er janvier 2028 ;
- Modification du corps électoral de l'Assemblée générale électorale de la FFA afin d'y intégrer chaque club affilié à hauteur de la moitié des voix au moins ;
- Intégration des sportifs de haut niveau au sein des instances dirigeantes de la Fédération ;
- Intégration des entraîneurs et des officiels au sein des instances dirigeantes de la Fédération ;
- Prise en charge de l'accompagnement juridique et psychologique des victimes de violences sexuelles, physiques ou psychologiques, ainsi que des frais de procédure engagés par les victimes, par les assurances liées à la Licence ;
- Limitation à 3 du nombre de mandats pour un même Président au sein de fédérations et des ligues ; - obligation de déclaration de situation patrimoniale élargie aux secrétaires, trésoriers et Vice- Présidents de fédérations ;
- Nouveau rôle du CED qui est désormais compétent pour connaître les intérêts des membres des instances dirigeantes de la Fédération et des ligues, ainsi que des commissions. Il lui appartient de fixer la liste des instances dont il veut obtenir des membres une déclaration d'intérêt ;
- Les statuts des fédérations peuvent permettre l'affiliation des structures régionales ultramarines à des fédérations continentales reconnues par la Fédération internationale et ainsi permettre que 4 PV CSR n° 3 du 16/03/2022 celles-ci organisent des compétitions internationales à caractère régional ou continental et constituent des sélections en vue d'y participer au nom de la France et de la région ultramarine dont relèvent les sportifs...

COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS PROCES-VERBAL N°4/2022 - REUNION PLENIERE DU 13 AVRIL 2022

Présidence : Jean Gracia.

Présents : Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Marc Congras, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Christine Godbillot, Annie Laurent, Kévin Legrand, André Ossola, Béatrice Pfaender, Gérard Pinel CSR Régionales Marguerite Girol (BFC), Gilbert Le Floch (BRE), Dominique Plee (CEN), Hervé Desmoulins (G-E), Bruno Guadagnini (H-F), Daniel Bougis (I-F), Sylvain Collette (NOR), Jean-Michel Maillard (P-L), Mireille Dagoumel (PCA), Marialy Guyon (GUA), Hugues Parsemain (MAR), Paul Poaniewa (N-C), Moana Kervella (P-F).

Excusés : Patrick Penichon (ARA), Nadia Bali-Abdou (N-A), Philippe Quest (REU)

Assistent : Oliver Bortolameolli, Pierre-Yves Colin Et Mbra Marna.

1. APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion de la CSR du 16 mars 2022 est approuvé.

2. MOUVEMENT DES CLUBS

Depuis la dernière réunion, il y a eu : 5 affiliations.

Point sur les licences et les affiliations :

Au 13 avril 2022, la FFA comptait 297 234 licenciés et 2447 clubs affiliés.

3. MUTATIONS

Parmi les demandes de mutations formulées au cours du mois de mars, la CSR a :

- Validé : 13 demandes de mutations hors période,
- Refusé : 1 demande de mutation hors période.

Une demande de mutation exceptionnelle d'une athlète venant du club TA RENNES 035048 pour le club PACE EN COURANT 035126 a été refusée. En effet, la licence a été enregistrée le 22 février 2022 et compte déjà trois performances. L'athlète devra attendre le 1er septembre 2022 pour changer de club.

4. ASSEMBLEE GENERALE

Un inventaire a été fait concernant la présence des délégués des clubs. Les ligues ont confirmé la présence de 183 délégués à ce jour : 17 délégués en moins par rapport à l'an passé.

5. TEXTES REGLEMENTAIRES

Lors de la précédente réunion, les propositions de modifications des statuts et du RI avaient été présentées. Celles-ci ont été confirmées par le Comité directeur et seront soumises au vote lors de l'Assemblée générale.

Partie II – Réunion de la CSR en formation plénière

1. INTERVENTION DU PRESIDENT

Jean Gracia présente Christine Godbillot, qui a été nommée membre de la CSR fédérale au cours du mois de mars 2022. aux présidents de CSR régionales. Plusieurs propositions de modification de textes seront à voter, l'ordre du jour sera envoyé le 13 avril.

2. ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale lieu le 23 avril à Mulhouse. Toutes les ligues ont fait part des délégués de clubs qui seront présents, même si certaines déplorent de ne pas atteindre leur quota de délégués de clubs. Pour rappel, si les ligues peuvent organiser une élection complémentaire de délégués de clubs lors de leur Assemblée générale, elles ne peuvent le faire que si des postes de délégués de clubs sont laissés vacants, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus susceptibles d'être occupés par la personne élue initialement (soit en raison d'une incompatibilité règlementaire - membre du CD FFA, non renouvellement de licence au 31/10, mutation hors de la ligue ou vers un club comptant déjà un délégué élu – soit en raison de la démission ou du décès) et qu'il n'y a plus de délégué suppléant pour pourvoir ce poste. Par conséquent, tant qu'il reste des délégués suppléants au sein de la ligue, il ne peut y avoir d'élection complémentaire. Aussi, la ligue ne peut-elle pas non plus organiser d'élection complémentaire si un grand nombre de délégués devait être absents lors de l'Assemblée générale de la FFA et que le quota de délégués de la ligue ne pouvait être atteint.

3. RETOUR DES ASSEMBLEE GENERALE DE LIGUES

Dans l'ensemble, les assemblées générales des ligues se sont plutôt bien déroulées. Il est à noter cependant qu'une des ligues a vu son budget prévisionnel refusé ; une nouvelle Assemblée générale sera organisée au mois de mai. Par ailleurs, une autre ligue évoque des difficultés à obtenir le quorum nécessaire à la tenue de l'Assemblée générale en raison de la perte de beaucoup de dirigeants de clubs pour divers motifs lors de la crise sanitaire (renouvellements de dirigeants, perte d'intérêt, etc.).

4. RELATIONS FFA – STRUCTURES DECONCENTREES

La FFA constate quelques difficultés au niveau de ses relations auprès de certaines de ses structures déconcentrées et, plus particulièrement, auprès de quelques comités départementaux. C'est ainsi que le Secrétaire général de la FFA n'a plus pu avoir eu de contacts ou de retours avec 4 ou 5 comités départementaux, depuis plus d'une olympiade. Des recherches seront menées en interne pour savoir si ces comités se manifestent via d'autres interlocuteurs fédéraux et ainsi renouer les relations pour un fonctionnement adéquat avec la Fédération.

- L'Assemblée générale aura lieu le 23 avril à Mulhouse.
- Plusieurs propositions de modification de textes seront à voter, l'ordre du jour sera envoyé le 13 avril.

5. TEXTES REGLEMENTAIRES

Il est présenté rapidement aux présidents de CSR régionales l'ensemble des propositions de modifications des Statuts, du Règlement intérieur et du Règlement financier qui seront soumises au vote de l'Assemblée générale fédérale.

Puis, est évoqué un échéancier des travaux règlementaires à venir, suite à la promulgation de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France avec, notamment :

- La parité stricte dans les instances dirigeantes des fédérations à partir du 1er janvier 2024 et dans les instances dirigeantes des ligues à partir du 1er janvier 2028 ;
- La modification du corps électoral de l'Assemblée générale électorale de la FFA afin d'y intégrer chaque club affilié à hauteur de la moitié des voix au moins ;
- L'intégration des sportifs de haut niveau au sein des instances dirigeantes de la Fédération ;
- L'intégration des entraîneurs et des officiels au sein des instances dirigeantes de la Fédération ;
- La prise en charge de l'accompagnement juridique et psychologique des victimes de violences sexuelles, physiques ou psychologiques, ainsi que des frais de procédure en Assemblée générale par les victimes, par les assurances liées à la Licence ;
- La limitation à 3 du nombre de mandats pour un même Président au sein de fédérations et des ligues ;
- L'obligation de déclaration de situation patrimoniale élargie aux secrétaires, trésoriers et Vice présidents de fédérations ;
- Le nouveau rôle du CED, désormais compétent pour connaître les intérêts des membres des instances dirigeantes de la Fédération et des ligues, ainsi que des commissions. Il lui appartient de fixer la liste des instances dont il veut obtenir des membres une déclaration d'intérêt ;
- Les statuts des fédérations peuvent permettre l'affiliation des structures régionales ultramarines à des fédérations continentales reconnues par la Fédération internationale et ainsi permettre que celles-ci organisent des compétitions internationales à caractère régional ou continental et constituent des sélections en vue d'y participer au nom de la France et de la région ultramarine dont relèvent les sportifs...

Enfin, après l'Assemblée générale fédérale, la CSR devra s'affairer au travail de modifications des Règlements généraux ; ces modifications seront soumises à l'approbation du Comité directeur du 3 juin. Les modifications envisagées concerneront notamment les points suivants :

- Conséquences du choix de date unique de début de saison,
- Ouverture de la période de mutation,
- Mise en œuvre du contrat d'engagement républicain lors de l'affiliation ou de la réaffiliation des clubs.

COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS PROCES-VERBAL

N° 5/2022 - REUNION PLENIERE DU 11 MAI 2022

Présidence : Jean Gracia

Présents : Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Jean-Pierre Fournery, Christine Godbillot, Annie Laurent, Kevin Legrand, André Ossola, Béatrice Pfaender, Gérard Pinel

Excusés : Odile Eskenazi, Mbra Marna

Assistent : Oliver Bortolameolli, Pierre-Yves Colin.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion de la CSR du 16 mars 2022 est approuvé.

2. MOUVEMENT DES CLUBS

Depuis la dernière réunion, il y a eu deux affiliations. Un tableau récapitulatif indiquant le nombre de clubs par ligue a été présenté.

A ce jour, la FFA compte parmi ses membres 2 450 clubs, soit 20 de plus qu'à la fin de la saison passée (31 août 2021). Par ailleurs, la FFA a dépassé le cap des 300 000 licenciés le 7 mai 2022.

3. MUTATIONS

Les 23 demandes de mutations formulées depuis la dernière réunion de la CSR ont toutes été validées ;

7 concernaient des mineurs,

11 concernaient des athlètes ayant déménagé dans un autre département,

5 concernaient des problématiques extra sportives avec le club.

4. ASSEMBLEE GENERALE

Les membres font un retour de leur expérience lors de l'Assemblée générale de la Fédération. L'émergence, sur lequel certains membres de la CSR étaient mobilisés, s'est bien déroulé et a été très fluide.

Finalement, seulement 170 délégués sur 200 étaient présents à Mulhouse. Tous les membres adressent leurs félicitations à Béatrice Pfaender nouvellement élue au sein du Comité directeur de la FFA.

Une interrogation se pose quant à la transparence des votes des résolutions non nominatives, Est-il envisageable d'afficher les résultats du vote de chaque votant et de le faire connaître ? Par ailleurs, plusieurs membres s'interrogent sur la possibilité de permettre le vote blanc ou l'abstention via les boîtiers électroniques. Sur ce point, il est rappelé que les délégués qui ne sont pas présents dans la salle sont considérés comme des abstentionnistes, tout comme ceux qui ne valideraient pas leur vote via le boîtier électronique. De plus, à ce jour, le vote blanc n'est pas reconnu par la réglementation fédérale ; sa prise en compte peut toutefois être envisagée.

5. TEXTES REGLEMENTAIRES

Le groupe de travail des textes réglementaires présente les modifications des Règlements généraux qui pourraient être soumises au Comité directeur. Celles-ci concernent essentiellement une mise en cohérence du texte pour répondre à l'adoption d'une date unique

de début de saison, ainsi qu'une libéralisation de la période administrative de mutation tout au long de la saison. En outre, suite à la loi du 2 mars 2022, certaines mesures doivent être appliquées rapidement, notamment, celles relatives aux déclarations de patrimoine et d'intérêts de membres du Bureau fédéral ainsi qu'au nouveau rôle du Comité d'éthique et de déontologie.

Ce travail sera mis en œuvre et suivi par les services fédéraux. Il en va de même de la prise en compte de l'impact psychologique subi par les victimes de violences sexuelles. Enfin, le groupe de travail sur les textes réglementaires doit désormais se réunir pour travailler sur la nouvelle version de la Circulaire administrative pour la saison 2022-2023, en vue de son adoption par le Bureau fédéral du 9 juin 2022.

COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS PROCES-VERBAL N°6/2022 - REUNION PLENIERE DU 8 JUIN 2022

Présidence : Jean Gracia

Présents : Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Marc Congras, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Christine Godbillot, Annie Laurent, André Ossola, Béatrice Pfaender, Gérard Pinel CSR Régionales Nadia Bali-Abdou (N-A), Daniel Bougis (I-F), Sylvain Collette (NOR), Marc Congras (OCC), Mireille Dagoumel (PCA), Hervé Desmoulins (G-E), Marguerite Girol (BFC), Bruno Guadagnini (H-F), Marialy Guyon (GUA), Moana Kervella (P-F), Gilbert Le Floch (BRE), Jean-Michel Maillard (P-L), Hugues Parsemain (MAR), Paul Poaniewa (N-C) Patrick Pénichon (ARA), Dominique Plée (Cen), Philippe Quest (REU)

Excusés : Eric Berenyi, Kévin Legrand

Assistent : Oliver Bortolameolli (G), Pierre-Yves Colin (DG), Mbra Marna (DG).

Partie I – Réunion du groupe permanent de la CSR

1. OUVERTURE

Le président J. Gracia ouvre la séance.

2. APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion de la CSR du 11 mai 2022 est approuvé.

3. MOUVEMENT DES CLUBS

Depuis la dernière réunion, il y a eu : - 2 affiliations.

Point sur les licences et les affiliations Au 7 juin 2022.

La FFA comptait 301 939 licenciés et 2 450 clubs affiliés.

4. MUTATIONS

Parmi les demandes de mutations formulées au cours du mois de mai, la CSR a validé 11 demandes de mutations exceptionnelles.

5. TEXTES REGLEMENTAIRES

Jean Gracia fait état des travaux du groupe de travail dédié à la Règlementation running dont une réunion s'est tenue le 7 juin dernier. Les travaux avaient été mis à l'arrêt durant les réflexions sur l'adoption d'une date unique de début de saison car ils nécessitaient des études complémentaires.

Ces travaux vont reprendre et leur échéance est pour l'instant fixée en vue de modifications qui seront soumises à l'Assemblée générale 2023.

Concernant les modifications liées au running, des modifications techniques mineures seront présentées au Comité directeur du 25 juin prochain. Suite à la publication de la loi du 2 mars 2022, des réflexions sur l'évolution de la règlementation relative au certificat médical sont entamées.

Celles-ci vont se poursuivre afin d'être effectives pour la saison 2023-24, au plus tard. Dans cette attente, les dispositions réglementaires fédérales sur l'exigence du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport resteront en vigueur.

Partie II – Réunion plénière de la CSR

1. OUVERTURE

Retour sur L'AG 2022.

L'ensemble des textes pour lesquels des modifications étaient proposées (Statuts, Règlement intérieur et Règlement financier) a été approuvé. Il reste encore du travail à fournir pour définitivement clarifier les notions de licence et de cotisation qui demeurent trop étroites dans l'esprit collectif, notamment lors de la fixation des tarifs par les structures déconcentrées.

2. TEXTES REGLEMENTAIRES

Modifications des Règlements Généraux et Circulaire administrative Le Comité directeur du 3 juin 2022 a adopté l'ensemble des propositions de modifications des Règlements Généraux suggéré par la CSR.

Ces modifications sont, notamment, relatives :

- Au choix d'une date unique de début de saison (DUDS) fixée au 1er septembre à partir de la saison 2022-23,
- A la libéralisation de la période de mutation sur toute la saison,
- A l'obligation pour chaque association de signer et de respecter le contrat d'engagement républicain prévu par la loi du 24 août 2021.

Pour donner suite au changement de date de début de saison sportive au 1er septembre, il a été décidé de fixer au 15 juin la date limite de :

- Dépôt des dossiers de fusion,
- De création d'entente
- Et de reprises d'autonomie pour que les modifications soient effectives au 1er septembre. B. Modifications en cours à la suite de la loi du 2 mars 2022 Des travaux ont débuté pour mettre en œuvre la nouvelle obligation d'information incombant aux fédérations, en matière d'accompagnement psychologique et juridique des victimes de violence.

Des réflexions se poursuivent sur l'évolution de la réglementation fédérale relative au certificat médical. Enfin, des informations complémentaires liées aux déclarations de patrimoine et d'intérêt de nouveaux élus astreints à cette obligation ont été demandées à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique. Au regard des nouvelles dispositions de la loi du 2 mars 2022, la FFA va devoir également faire évoluer sa réglementation sur plusieurs sujets.

En vue de l'Assemblée générale 2023, des réflexions vont être entamées sur les thématiques suivantes :

- Composition du corps électoral,
- Parité dans les instances dirigeantes

- Limitation de mandats de président
- Nouvelle composition des instances dirigeantes,
- Admission des ligues ultramarines à prendre part à des compétitions continentales locales.

Certaines de ces thématiques concernent tant la FFA que ses ligues. C. Running les travaux sur la réglementation running, mis en suspens, vont reprendre avec le même objectif initial : simplifier et en extraire tout ce qui semble relever d'autres textes (notamment, en matière d'administratif ou de fonctionnement).

3. TOUR DE TABLE

Un tour de table de l'ensemble des représentants des CSR régionales est effectué. Après plusieurs interventions, il semble nécessaire d'apporter une clarification sur la gestion administrative des clubs omnisports au sein de la FFA.

Fait le 10 mars 2023 à MAUGUIO.

Marc CONGRAS

Président de la Commission des Statuts et Règlements de L'Occitanie